

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS10

présenté par

M. Robinet, M. Aboud, M. Accoyer, M. Jean-Pierre Barbier, Mme Boyer, M. Cherpion, M. Costes, M. Delatte, M. Door, M. Dord, M. Guaino, M. Jacquat, Mme Le Callennec, M. Leonetti, M. Lett, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Marcangeli, M. Morange, M. Perrut, Mme Poletti, M. Siré, M. Tian et M. Vialatte

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plutôt que de prendre des mesures courageuses sur l'allongement du temps de travail, la relance de l'emploi et la compétitivité des entreprises françaises, le gouvernement fait le choix de baisser le pouvoir d'achat des actifs, d'augmenter les coût du travail et de taxer lourdement les retraités.

En effet, l'effort qui est demandé aux retraités est considérable. D'ici 2020, ils financeront la réforme à hauteur de 3,2 milliards d'euros.

De plus, alors que le gouvernement présente le report de la revalorisation des pensions comme un effort ponctuel et mesuré, il s'agit d'un effort sur le long terme qui s'apparente en réalité à un dispositif de sous-indexation des pensions pour un rendement croissant de 2,2 Mds à horizon 2030.

Enfin, la représentation nationale avait décidé de la suppression de cette mesure en première lecture, qui n'a pu être réintroduite qu'à la faveur d'une deuxième délibération.